

PARIS, le 3 octobre 2001 n°301/D130

## Formation ENVIRONNEMENT

---

Réunion du 31 mai 2001

Compte rendu de l'examen  
des avant-projets de programmes statistiques pour 2002

PROJET D'AVIS

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

COMPTE RENDU DE LA REUNION

LISTE DES DOCUMENTS PREPARATOIRES OU DISTRIBUES EN SEANCE

AVIS D'OPPORTUNITE

---

## PROJET D'AVIS

---

proposé par la formation Environnement le 31 mai 2001

1. Le Conseil, informé par le président de la mission interministérielle de l'effet de serre des besoins statistiques nécessaires pour le suivi de l'effet de serre, regrette les lacunes actuelles de l'information localisée sur les émissions de gaz à effet de serre constatées pour les schémas de services collectifs de transport, les plans de déplacements urbains ou les démarches d'utilité publique d'implantation d'aéroports par exemple.  
Le Conseil souhaite une bonne coordination de la collecte d'information statistique primaire entre l'inventaire national des gaz à effet de serre et la statistique publique. Il recommande qu'une attention particulière soit portée à la cohérence des nomenclatures de consommation d'énergie.
2. Le Conseil demande que l'accès de l'IFEN aux sources administratives pertinentes pour les statistiques de l'environnement soit facilité.  
En particulier le Conseil recommande que l'IFEN soit associé aux projets de gestion et d'exploitation des données de la TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes).  
Il encourage également l'utilisation de l'identifiant SIRET dans les fichiers des activités polluantes.
3. Le Conseil prend note que les résultats, disponibles en 2002, des enquêtes sur les pratiques culturelles et sur les bâtiments d'élevage conduites par le SCEES participeront à l'évaluation des programmes d'action dans le cadre de la directive « nitrates ».  
Le Conseil recommande une large diffusion de ces résultats en priorité auprès des publics directement concernés.
4. Le Conseil recommande que, dans le cadre de la rénovation du recensement de la population, l'information sur l'évacuation des eaux usées soit préservée au niveau de la feuille de logement et du dossier d'immeuble collectif.
5. Le Conseil encourage une meilleure coordination des travaux statistiques sur la gestion de l'eau par un accès accru aux données administratives et comptables permettant leur appariement avec les résultats d'enquête.  
Le Conseil souhaite l'établissement d'un inventaire national des équipements de traitement et d'épuration des eaux en partant des données des SATESE (services d'assistance technique aux exploitants de stations d'épuration).
6. Le Conseil renouvelle son attachement à une très large diffusion des informations statistiques sur l'environnement sur l'internet. Il attend beaucoup du projet de l'IFEN qui, sur la base du constat du déficit d'information du public sur l'environnement, contribuera à structurer les données essentielles sur l'environnement sur l'internet et à en améliorer l'accessibilité pour les différents publics concernés.
7. Le Conseil rappelle la nécessité de la mobilisation des documents d'urbanisme et des données foncières fiscales et domaniales en voie d'informatisation. Il souhaite que la prochaine rencontre du CNIS qui couvrira ce thème permette de répondre à ce besoin d'information que le Conseil a relevé de longue date.

---

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

---

ayant présenté un programme statistique à la formation Environnement réunie le 31 mai 2001.

INSTITUT FRANÇAIS DE L'ENVIRONNEMENT (IFEN)

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE (ADEME)  
- Département Observatoires des déchets et planification

---

COMPTÉ RENDU DE LA REUNION DE LA  
FORMATION ENVIRONNEMENT  
- 31 mai 2001 -

---

Président : Michel COTTEN, Trésorier payeur général de Basse-Normandie

Rapporteurs : . Bernard NANOT, Chef du département Statistiques et banques de données de l'IFEN  
. José REY, Chef du SCEES, ministère de l'agriculture et de la pêche

*RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR*

I - Introduction générale (Michel COTTEN)

II - Suivi des avis donnés sur le programme 2001 (Bernard NANOT et José REY)

III - Examen des avant-projets de programmes statistiques 2002

1. Exposé synthétique (Bernard NANOT)
2. Débat
3. Examen des projets d'enquêtes pour avis d'opportunité (Gisèle REBEIX, IFEN) :
  - Les collectivités locales et l'environnement - volet eau et assainissement
  - Les collectivités locales et l'environnement - volet déchets

IV - Thèmes particuliers :

- Le dispositif statistique pour la gestion de l'eau (Gisèle REBEIX)
- La diffusion des données sur l'environnement à l'aide des nouvelles technologies (Vincent JACQUES-LESEIGNEUR, directeur de l'IFEN)
- Quel appareil statistique pour suivre l'effet de serre ? (Michel MOUSEL, président de la mission interministérielle de l'effet de serre)

V - Projet d'avis de la formation (Marie-Hélène AMIEL)

*LISTE DES PARTICIPANTS*

M <sup>me</sup>	AMIEL Marie-Hélène	Secrétaire général adjoint du CNIS
M.	BEAUCHAUD Pierre	Min. amén. du territoire et de l'environnement-DPPR
M.	BERGEY Jean-Louis	ADEME
M.	CHAUVIN Laurent	APCM
M.	COTTEN Michel	Trésorier payeur général de Basse-Normandie
M.	GARNIER Christian	France Nature Environnement
M.	GILLET Marc	Mission interministérielle de l'effet de serre (MIES)
M.	GOULLIARD Sylvain	FEDEREC
M.	GRANDJEAN Jean-Pierre	INSEE
M.	HERNU Patrice	Min. amén. du territoire et de l'environnement-D4E
M.	JACQUES LE SEIGNEUR Vincent	IFEN
M <sup>me</sup>	LAGARENNE Christine	Min. amén. du territoire et de l'environnement-D4E
M.	LANDRY Philippe	ONCFS
M <sup>me</sup>	MADINIER Chantal	Min. agriculture et pêche-SCEES
M <sup>me</sup>	MIGNON Dominique	Eco Emballages

M.	MOUSEL Michel	Mission interministérielle de l'effet de serre (MIES)
M <sup>me</sup>	MOYNE Véronique	Min. éco., finances et de l'industrie-SESSI
M.	NANOT Bernard	IFEN
M <sup>me</sup>	OSTRIC Pascale	Min. éco., finances et de l'industrie-DGCP
M.	PAUWELS Philippe	Min. agriculture et pêche-SCEES
M.	PUIG Jean-Pierre	Secrétaire général du CNIS
M <sup>me</sup>	REBEIX Gisèle	IFEN
M.	RENARD Yvonick	MEDEF
M.	REY José	Min. agriculture et pêche-SCEES
M <sup>me</sup>	SORET Sophie	Secrétariat du CNIS
M <sup>me</sup>	SOUQUET Catherine	Min. éco., finances et de l'industrie-SESSI

*Absents excusés :*

M.	LEFEUVRE Jean-Claude	Muséum national d'histoire naturelle
M <sup>me</sup>	PARENT Marie-Christine	Min. éco., finances et de l'industrie-DGCP
M.	PELLISSARD Jacques	Association des maires de France

## I - Introduction

Accueillant les participants, M. COTTEN signale que M. MOREL a quitté ses fonctions de directeur de l'IFEN, dans lesquelles il est remplacé par M. JACQUES-LE SEIGNEUR, et ses fonctions de co-rapporteur de la formation Environnement du CNIS, dans lesquelles il est remplacé par M. NANOT.

M. COTTEN constate que les travaux de la formation semblent porter leurs fruits, même si les priorités énoncées par cette instance ne sont pas toujours suivies. En effet, il apparaît que la situation évolue concernant l'utilisation des sols, notamment du côté du ministère de l'équipement.

S'agissant des modalités de recueil de l'information, l'accent avait été mis à plusieurs reprises sur la « réutilisation des déchets de la gestion ». Les enquêtes lourdes sont en effet coûteuses, et il est recommandé d'exploiter les gestions existantes chaque fois que cela est possible.

Relativement à la diffusion de l'information, M. COTTEN souligne que le site de l'IFEN est régulièrement mis à jour. L'administrateur de données a une responsabilité importante.

M. COTTEN se réjouit que le débat sur la clarté et l'accessibilité des données statistiques produites par le secteur public soit posé, et qu'un groupe de travail se réunisse pour faire des propositions. Il s'agit de revoir la répartition entre payant et gratuit.

Enfin, M. COTTEN précise que l'ordre du jour initial est modifié, compte tenu de la participation de M. MOUSEL, président de la mission interministérielle de l'effet de serre. La présence de M. MOUSEL, qui n'a pu être confirmée que récemment compte tenu de ses autres engagements, permet en effet d'intégrer à l'ordre du jour de la réunion son intervention sur la question « quel appareil statistique pour suivre l'effet de serre ? ». Ce point particulier sera évoqué avant l'examen des avant-projets de programmes statistiques pour 2002.

## II - Suivi des avis donnés sur le programme 2001

### Exposé (M. NANOT, M. REY) :

M. NANOT passe en revue les sept avis émis par la formation Environnement sur les avant-projets de programme 2001.

Le premier avis émis l'an dernier concernait **la création de la Direction des études économiques et de l'évaluation environnementale (D4E)** au ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement. M. NANOT salue les représentants de cette unité à la présente réunion, et se félicite de

la qualité de la collaboration entre l'IFEN et la D4E, notamment pour la préparation de la commission des comptes et de l'économie de l'environnement, tout à fait positive et de bon augure pour l'avenir.

Le second avis insistait sur la consolidation **du dispositif d'enquêtes auprès des collectivités locales sur l'environnement**. Ce point sera plus largement évoqué ultérieurement au cours de la réunion. Sur l'aspect particulier du bilan des éditions 1998 et 1999, on peut d'ores et déjà dire que les élus se sont montrés intéressés par ces enquêtes pendant leur réalisation, et que la reprise des résultats dans la presse a été impressionnante, montrant ainsi à quel point le public était concerné. D'autres réactions seront enregistrées à l'occasion d'une réunion formelle ad hoc avec l'association des maires de France le 6 juin.

Le troisième avis portait sur **le développement des comptes de l'environnement**. A ce sujet, M. NANOT rapporte qu'il a participé récemment à une réunion par Eurostat d'un groupe de travail visant à mettre au point une stratégie globale sur les comptes de l'environnement au niveau européen. Ce groupe s'attachera notamment à déterminer quelles sont les zones à développer prioritairement. Cette réunion était la première du genre, pour engager la réflexion.

Le quatrième avis demandait **un référencement géographique des sols unique**, ou tout au moins cohérent entre les administrations. Cet aspect est pris en compte par le CNIG, qui est à la géographie ce que le CNIS est à la statistique, puisque c'est le Conseil national de l'information géographique. Le système de référence des coordonnées géographiques joue un rôle essentiel : le « calage » sur les fonds IGN (Institut géographique national), assurera la compatibilité des différents systèmes, et permettra les passages d'un fichier à l'autre.

L'IGN et la Direction générale des impôts ont annoncé leur projet de numériser entièrement le cadastre d'ici 2006, avec une précision de l'ordre du mètre, voire de trente centimètres en zone urbaine dense. Cela signifie que se constitue ainsi un gigantesque référentiel - « référentiel à grande échelle », d'après le contrat d'objectif de l'IGN, qui décrira la totalité des parcelles cadastrales. Ce référentiel est la condition nécessaire à l'enregistrement d'un grand nombre d'informations, relatives par exemple aux POS (plans d'occupation des sols). A partir du moment où on a ainsi une base qui permet de décrire parcelle par parcelle le statut de constructibilité, il devient possible de faire des sommes et comparaisons. Il est même très probable qu'un grand nombre de systèmes géographiques communaux décriront les réseaux selon ce référentiel à grande échelle. C'est donc un investissement extrêmement important, qui va structurer de façon décisive le paysage des années à venir.

Le cinquième avis s'intéressait **aux catastrophes touchant l'environnement**, particulièrement celles de décembre 1999 (tempêtes et marée noire) et à leur appréhension par les statistiques. Un rapport de bonne qualité a été présenté à la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement de janvier 2001. Ce rapport donnera lieu à publication. Un délai d'un an reste cependant court pour enregistrer un certain nombre de données encore manquantes. C'est pourquoi ces travaux devront être poursuivis.

Le sixième avis était relatif à **la TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes)**, que la formation recommandait d'identifier dans le plan comptable des collectivités locales. Ce vœu n'était pas tout à fait adapté à la situation, en ce sens que la TGAP n'est pas une recette des collectivités locales mais une recette de l'Etat, qui sert à abonder le fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale (Forec). En revanche, cela peut être une dépense pour une collectivité locale, lorsque celle-ci gère une activité soumise à la TGAP. Mais il vaut mieux s'intéresser à l'ensemble des installations qui, par exemple, traitent des ordures ménagères, qu'elles soient gérées ou non par les collectivités locales.

La TGAP constitue effectivement une base d'information sur un certain nombre d'activités polluantes. Elle est gérée entièrement par les douanes. La question de l'utilisation statistique de cette information se posant, M. NANOT a pris contact avec les services des douanes qui faisant face à un travail entièrement nouveau (géré pour les déchets depuis 2000 seulement, et pour les émissions polluantes depuis 2001), se concentrent pour l'instant sur l'encaissement des recettes. Les éléments de l'assiette de calcul ne sont pas saisis actuellement. Les services des douanes envisagent cependant de passer de ce simple outil financier à un système d'information plus complet. M. NANOT a suggéré que les statisticiens de l'environnement soient associés à l'élaboration de ce système.

Le septième avis considérait les statisticiens régionaux. L'orientation vers **davantage d'évaluation en DIREN (Direction régionale de l'environnement)** est confirmée. Des travaux sont en cours, coordonnées par la DIREN de Bretagne, pour le suivi des contrats de plan Etat-région. D'autres travaux sont réalisés concernant les fonds structurels ou le schéma collectif des espaces naturels et ruraux. D'une façon générale, la création de la D4E facilite la prise en compte de l'évaluation qui était souhaitée par la formation Environnement du CNIS, la D4E en effet animant largement ces travaux.

Rapportant pour la partie propre à l'agriculture, M. REY fait savoir que **le recensement de l'agriculture** est terminé, et que les premiers résultats seront présentés officiellement le 7 juin. Cette opération est riche en informations sur l'environnement et ses relations avec les exploitations agricoles. Le site <http://www.agreste.agriculture.gouv.fr> donne accès gratuitement à dix données communales sur les quinze départements qui ont déjà publié des résultats provisoires, avec mise en ligne de la première publication de quatre pages de ces mêmes départements. D'ici juillet, les mêmes informations devraient être disponibles pour l'ensemble des départements. Les publications sur papier et cédéroms paraîtront entre septembre et décembre principalement, des valorisations continuant à être réalisées au cours des années suivantes.

Concernant des **enquêtes « eau et assainissement » et « déchets »**, et sachant que le sujet sera repris plus longuement à l'occasion des examens en opportunité, M. REY confirme que les calendriers ne sont pas exactement ceux prévus initialement et que, pour les prochaines enquêtes, l'on réalisera « eau et assainissement » avant « déchets ».

Sur le quatrième avis, M. REY rappelle que l'enquête du SCEES sur l'utilisation du territoire sera effectuée sur un échantillon renouvelé à partir de 2003 ou 2004. Il s'agit de l'observation annuelle de 550 000 points régulièrement répartis sur le territoire. Ces points seront **désormais géo-référencés**, cela répondant à une demande ancienne des associations s'intéressant à l'urbanisme et à l'environnement. Il sera ainsi possible de mettre en relation la nature du sol, son statut juridique, etc. Cela constituera en quelque sorte des sous-produits des travaux décrits par M. NANOT à ce sujet.

Enfin, s'agissant du septième avis, M. REY évoque un groupe de travail animé par l'IFEN qui incite **au niveau régional** à ce que les statisticiens se rencontrent. Il est vrai qu'entre les statisticiens de l'environnement et ceux de l'agriculture, des échanges croisés ont lieu depuis longtemps. Cependant, l'environnement est un domaine « horizontal », et il est donc nécessaire qu'à l'occasion de réunions régionales de statisticiens on parle d'environnement plus largement. Des expériences sont mises en place en ce sens.

#### **Débat :**

M. GARNIER regrette de n'avoir pu participer à l'assemblée plénière du CNIS en décembre 2000, car il lui semble que la tonalité générale du projet d'avis soumis à l'assemblée à cette occasion par la formation Environnement était excessivement positive. S'il est vrai que le temps est révolu où la formation se résumait en regrets, et que des avancées ont été réalisées ces dernières années - notamment sur la question de l'utilisation des sols - le retard pris depuis quinze ans a eu de graves conséquences sur le terrain quand on ne disposait pas des éléments d'évaluation dont on avait besoin.

M. GARNIER pense qu'il est important que la formation identifie bien les problèmes liés à l'accès aux données de base, à leur traitement, à l'accessibilité des données en externe, et aux données encore manquantes. Il lui paraît donc indispensable que dans le projet d'avis qui sera rendu cette année, la formation se place dans une perspective de réflexion plus critique que l'an dernier.

Bien entendu, M. GARNIER répète qu'il convient de se féliciter des points positifs, mais il convient de parler aussi de ce qui ne va pas. Il en veut pour preuve le colloque sur l'eau ayant eu lieu récemment à l'Assemblée nationale, et au cours duquel il a été constaté qu'un grand nombre de données issues des DDASS (directions départementales des affaires sanitaires et sociales) n'étaient pas mises à disposition non seulement des associations mais aussi de l'IFEN par exemple. Une fois de plus, et cela apparaîtra vraisemblablement à l'occasion de l'examen des avant-projets de programmes, se pose la question des moyens dont peuvent disposer les différentes institutions chargées de faire le travail pour répondre aux objectifs prescrits. M. GARNIER insiste donc pour que l'on se situe dans le prochain avis dans une tonalité différente de celui rendu sur le programme en cours.

### III - Thème particulier : Quel appareil statistique pour suivre l'effet de serre ?

#### Exposé (M. MOUSEL)<sup>1</sup> :

M. MOUSEL précise au préalable qu'il est aidé dans sa présentation par M. GILLET, ingénieur général de la météorologie et membre de son équipe à la MIES (Mission interministérielle de l'effet de serre).

M. MOUSEL pense qu'on peut avoir le sentiment que la question de l'effet de serre est un sujet particulièrement pointu, mais aussi qu'il y a rarement des sujets aussi universels quant aux domaines d'activité touchés. En effet, on peut considérer lorsqu'on parle d'effet de serre qu'on a un rapport avec toutes les activités humaines et à tous les niveaux possibles. C'est ce paradoxe entre le caractère pointu des études des émissions d'un certain nombre de gaz et de leurs conséquences, et le côté très universel des causes et des effets que l'on veut décrire, qui permet d'accorder beaucoup d'importance à l'aspect statistique.

Un autre élément qui conduit à y accorder de l'importance est que la MIES est amenée à travailler dans le cadre de contraintes institutionnelles internationales fortes, notamment sur le plan statistique. On peut même dire que l'appréhension de la question de l'effet de serre a commencé par des problèmes de connaissance et d'inventaire, et que les négociations internationales ont débuté par la mise en place d'outils statistiques.

En effet, l'action de la MIES est encadrée par différents textes, et principalement au niveau international par la Convention Climat en 1992 et par l'adoption non ratifiée pour l'instant du Protocole de Kyoto en 1997. Du point de vue considéré ici, ces deux moments constituent deux étapes marquées.

La Convention Climat de 1992 est un traité qui comporte peu d'obligations pour l'ensemble des pays signataires en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre (GES) et leur gestion, et contient plutôt des indications qualitatives sur les efforts à faire. Elle reste assez imprécise quant à l'objet même des GES, la seule précision étant que l'on traite dans le cadre de cette convention de tous les GES sauf de ceux couverts par le Protocole de Montréal. Il s'agit pour l'essentiel des CFC (chlorofluorocarbones) et de leurs dérivés, des substituts aux CFC étant apparus ensuite dans le dispositif. Cependant, la première des obligations inscrite à la Convention est l'obligation d'inventaire.

Cela est assez significatif. Au centre du système de régulation internationale que s'efforcent d'organiser les traités depuis 1992, se trouve d'abord le problème du chiffrage, c'est-à-dire d'une évaluation quantitative et précise, établie selon des règles. En effet, la Convention Climat impose non seulement des inventaires, mais aussi des règles pour ces inventaires, et annonce que la conférence des parties aura à compléter le dispositif d'inventaires.

La Convention Climat prévoit une deuxième obligation, différenciée selon le degré de développement des pays, qui est celle de communication nationale. Les inventaires étant annuels, les communications nationales ont une périodicité plus faible, mais leur contenu est large et riche puisqu'on attend d'une part une indication sur les politiques qui sont mises en œuvre, avec des éléments chiffrés, et d'autre part des prévisions sur les évolutions dans le temps.

Le Protocole de Kyoto ajoute à cela deux éléments fondamentaux, qui sont d'abord des obligations quantitatives de résultats légalement contraignantes - c'est là l'objet du débat actuel sur l'application du Protocole - et ensuite un système de sanctions pour non respect de ces obligations. De ce fait, la problématique des inventaires et du contenu des communications nationales devient tout à fait essentielle.

Même si le Protocole de Kyoto n'est toujours pas ratifié aujourd'hui, il apparaît que sa signature en 1997 a déjà amené à des renforcements du dispositif prévu par la Convention Climat. C'est en effet dans le cadre des obligations en matière d'inventaire et de communication nationale de la Convention Climat que se mettent en place les obligations résultant du Protocole de Kyoto. Un des paradoxes de la situation actuelle dans les négociations avec les Etats-Unis est ainsi que certains aspects du Protocole de Kyoto

---

(1) L'intervention de M. MOUSEL s'est appuyée sur une documentation de la MIES, « Aperçu méthodologique du calcul des émissions », disponible sur demande auprès du secrétariat général du CNIS.

n'ont pas besoin d'avoir été ratifiés pour être déjà pris en compte à travers la Convention Climat elle-même, cette dernière ayant été dûment ratifiée.

Les instruments quantitatifs à mettre en place tiennent compte des transformations qu'impliquent les obligations du Protocole de Kyoto par rapport aux inventaires et aux communications, selon des processus réguliers. Les règles se précisent peu à peu. Le recours à des méthodes contraignantes visant à permettre les comparaisons entre pays par exemple deviennent d'autant plus importantes quelles s'appuient sur des sanctions possibles. Il faut par conséquent que le système statistique soit d'une extrême fiabilité afin qu'il n'y ait pas de contestation possible. Si l'on met en place des sanctions, celles-ci vont porter sur des dispositifs nécessairement acceptés par tous et dont la qualité est garantie par des contrôles.

Un mécanisme international de contrôle de la qualité des inventaires et des communications avait été déjà introduit par la Convention Climat, et a été renforcé par l'application du Protocole de Kyoto. Dans le débat international en cours, la question de la mise en place des systèmes de contrôle et de sanction est une question tout à fait essentielle. Elle dépasse la question de l'effet de serre et du climat, puisqu'elle concerne la question de la régulation internationale elle-même et de l'évolution du droit international.

Le rôle joué par les Français pour pointer cette question dite de l'observance, qui est la chaîne allant du contrôle à la sanction, leur a donné une certaine crédibilité sur le problème plus général de la gestion internationale des traités d'environnement et de l'organisation mondiale de l'environnement. Cette question de l'observance est au cœur du sujet.

On remarque que les questions relatives à l'environnement présentent une certaine proximité avec des questions relatives par exemple au contrôle des armements. Cela montre bien à quel point maintenant on est monté dans la hiérarchie des préoccupations. Par certains côtés en effet, on retrouve des éléments de même débat politique international sur les deux sujets, notamment avec les Américains.

Au-delà des questions « climat » ou même des questions « environnement » pour être encore plus large, ces questions sont devenues tout à fait essentielles de l'organisation du mode de gouvernance internationale. En toile de fond, se pose le problème de l'instrument statistique, de sa qualité et de son fonctionnement.

Dans ce cadre, et puisqu'il s'agit d'objectifs quantifiés, le Protocole de Kyoto a été plus précis sur la nature des gaz concernés que la Convention Climat. Six gaz maintenant bien identifiés sont pris en compte par le système, celui-ci n'ayant pas la prétention d'être exhaustif. On a exclu notamment du système la question un peu délicate des gaz précurseurs, qui posent des problèmes d'imputation. Jusqu'à quel point en effet ont-ils un rôle autonome, ou au contraire n'existent-ils que parce qu'ils sont précurseurs des GES ? C'est le problème de l'oxyde de carbone par rapport au CO<sub>2</sub>.

Le Protocole ne donne pas d'indication d'obligation gaz par gaz. C'est le « panier » des six gaz qui est visé par les obligations. La mesure est commune, puisqu'on considère l'additivité des émissions de ces gaz soit en terme d'équivalents CO<sub>2</sub>, soit en terme d'équivalents carbone. Pour ce faire, on a recours à un outil qui est l'indice de pouvoir de réchauffement global, coefficient exprimant la contribution au réchauffement de l'atmosphère d'une quantité donnée de chacun des gaz. C'est cela qui permet d'obtenir au total une somme, correspondant aux objectifs fixés à chacun des pays ou des groupes de pays. Le système statistique est donc très déterminé et contraint par le cadre international. On s'efforcera de faire en sorte que ses autres outputs possibles soient cohérents avec l'obligation internationale existante.

L'Union européenne est signataire en tant que telle de la Convention Climat et du Protocole de Kyoto, dans lequel les objectifs européens sont d'abord exprimés en terme d'objectifs de l'Union européenne. C'est l'Union européenne elle-même qui s'est réparti en interne les objectifs de chacun des pays. Cela la conduit à disposer de son propre système d'information. Les Etats membres doivent donc fournir de l'information à la DG Environnement et à l'Agence européenne de l'environnement, qui publie un rapport régulier sur des émissions.

Enfin, il existe évidemment des besoins au niveau national. Ceux-ci sont croissants dans le détail, tandis que l'on s'efforce de mettre en place une politique qui satisfait à nos objectifs internationaux. A partir du moment où chaque Etat, et la France en particulier, a un objectif chiffré pour respecter le Protocole de Kyoto, et a l'obligation de mettre en œuvre des politiques qui lui permettent d'atteindre son objectif, il y a du même coup une redescende dans le détail des objectifs en question, et de la mesure de l'efficacité des politiques.

On ne peut donc plus se contenter de la somme des six gaz, et on a effectivement besoin d'entrer dans le détail, sectoriel principalement. Le programme national français adopté l'année dernière est bâti sur sept grands secteurs d'activité. Il consiste en cent cinquante mesures de diverse ampleur : cela va de la réglementation de la vitesse sur les autoroutes, au sujet abordé tout à l'heure sous le nom de TGAP.

On a donc besoin au niveau national d'un dispositif statistique cohérent avec la contrainte internationale, et en même temps de plus en plus fin pour coller à la mise en œuvre des politiques, tenant compte de plus de la demande régionale qui commence à apparaître. Elle s'exprime de diverses façons, mais d'ores et déjà des régions se préoccupent de disposer de systèmes de mesure des émissions de GES sur leur territoire, et d'en identifier les sources. Du coup apparaît la nécessité d'une cohérence méthodologique, au moins entre les niveaux national et régional. Il est vraisemblable que petit à petit pour la mise en œuvre d'un certain nombre de politiques au niveau local, il deviendra nécessaire de disposer là aussi d'inventaires qui permettent de surveiller l'évolution des émissions.

L'exemple des plans de déplacements urbains (PDU) est significatif. Les PDU sont au cœur de l'ensemble des problèmes de mesure des émissions dans l'air. Ils ont d'ailleurs été traités par la loi sur l'air dès 1997, qui considérait toutes les pollutions dites classiques. Il s'agissait des pollutions de proximité mais non des GES, qui ont été réintroduits dans les PDU par la loi SRU (solidarité et renouvellement urbains) de la fin de l'année dernière. Cependant la quasi-totalité des PDU qui sont sortis jusqu'à présent n'ont pas d'éléments relatifs aux GES pour le moment. Cela en constitue une faiblesse et même un élément de discordance par rapport à d'autres aspects de la politique au niveau territorial. Cela dit, cette évolution se fera nécessairement, et on va donc avoir besoin de systèmes d'inventaire qui permettent de détailler au niveau territorial.

L'ensemble de ce dispositif est largement confié au CITEPA (Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique), à la fois pour des raisons historiques et par souci de cohérence. En effet, il est apparu opportun que la mesure des émissions et la mise en place du système statistique soient assurées par le même organisme pour les polluants classiques et pour les GES, du fait en particulier de la proximité des politiques à mettre en œuvre. Pour reprendre l'exemple de la circulation urbaine, il est évident que cette politique fait référence à la fois au problème des polluants classiques et à celui des GES.

Les différentes sources des GES liées à l'énergie et considérées par les mesures d'évaluation et de prévision sont les suivantes : CO<sub>2</sub> (combustion, utilisation des sols) ; CH<sub>4</sub> (agriculture, déchets) ; N<sub>2</sub>O (industrie, engrais, agriculture) ; HFC (réfrigération, aérosols) ; PFC (fabrication d'aluminium, CF<sub>4</sub>) ; SF<sub>6</sub> (isolant, déchets industriels). Un organisme collecte l'ensemble des données, selon les divers domaines concernés, avec l'objectif d'établir des corrélations. En effet, une des questions qu'on a à résoudre est celle de la combinaison des sources diffuses et des sources ponctuelles. Les sources diffuses étant difficiles à identifier, on passe par les intrants.

Cela est typiquement ce qui se fait pour le CO<sub>2</sub> mais si on prend le poids des émissions d'origine agricole par exemple, on a plus de difficultés. S'agissant du protoxyde d'azote (le N<sub>2</sub>O), les différences entre les sources qui sont liées aux intrants (les engrais dont on peut évaluer le volume), et les émissions liées à des lisiers plus ou moins gérés, sont beaucoup plus difficiles à apprécier.

Le niveau international est le niveau le plus agrégé possible de l'inventaire national tel qu'il est transmis aux organismes internationaux. Il donne les indications concernant les six gaz en quantités propres à chacun des gaz et en équivalents carbone et équivalents CO<sub>2</sub>. Par application du coefficient de pouvoir de réchauffement global, on calcule la somme totale.

Il est clair qu'il y a des acquis importants dans ce système, dont en particulier cette unicité de l'appareil statistique avec les autres éléments concernant les pollutions de l'air. On peut également retenir le fait que des méthodologies importantes ont été mises au point sur le plan international. C'est d'ailleurs un des aspects remarquables de cette discussion internationale, où les experts et les politiques décident sur la base de méthodologies relevant beaucoup de la technique statistique. Enfin, on notera également l'existence de ce qu'on pourrait appeler un tronc commun de connaissances des émissions, qui peut à la fois traiter du global et des éléments plus détaillés.

Parmi les problèmes rencontrés, M. MOUSEL signale deux questions sur lesquelles la réflexion doit avancer. Le premier problème, d'une nature très classique, est celui des règles de permanence et de révision des données. Ce problème a d'ailleurs été rencontré au moment de la préparation du programme national, au cours de laquelle est survenu un changement de base. Les mécanismes de révision et les

règles en matière de prévision font actuellement l'objet de mises au point, en collaboration avec divers organismes dont l'IFEN et le Commissariat général au Plan.

Le deuxième type de problème rencontré est le fait que l'évolution des politiques dans le domaine, et la logique du Protocole de Kyoto et de son application au niveau national comme au niveau international, supposent une capacité à progresser dans la relation établie entre les émissions constatées et les facteurs d'émission. Par conséquent, le système statistique ne doit pas rester fermé sur le domaine. Il faut que l'on puisse rapporter aux moyens et aux politiques qui sont mis en œuvre non plus les réductions ou les évolutions des émissions en valeur, mais les différentiels des émissions. C'est là une difficulté effectivement rencontrée dans l'élaboration du programme national, et que tout le monde éprouve sur le plan international.

Il y a des cas où cela est purement mathématique : si on réduit la consommation unitaire des véhicules de tant, et qu'ils circulent de la même façon, on voit bien l'impact au niveau des émissions des voitures. Mais il y a des domaines sur lesquels les appréciations sont beaucoup plus incertaines, et ce d'autant plus lorsqu'il s'agit d'évaluer les moyens à mettre en œuvre.

La préoccupation est grandissante, de disposer de cadres permettant de passer de la constatation des évolutions des émissions – en plus éventuellement, en moins si possible – à des décisions et à des actions. Il apparaît par exemple que l'on n'est pas encore allés assez loin dans la capacité à passer d'hypothèses sur l'évolution de l'offre pour les divers modes de transport, aux effets en terme de réduction d'émission. Des faiblesses persistent dans notre connaissance, et l'appareil statistique est de ce fait un peu tronqué parce qu'on ne parvient pas à établir les corrélations. C'est probablement le point le plus délicat, et il ne fera qu'être de plus en plus important.

Le 21 mai, le ministère de la recherche a organisé une journée sur la recherche en matière d'effet de serre, qui était complètement interdisciplinaire. A cette occasion, on a constaté en particulier que les modélisateurs recevaient une forte demande d'interconnexion des modèles entre les données physiques, les données scientifiques de base, les données scientifiques d'émissions, les données économiques sur les actions et les politiques à mettre en œuvre, etc. Cela leur pose notamment des problèmes d'usage de bases de données, et ils ne parviennent pas très bien à gérer tout ce dont ils disposent.

Cette question posée par les modélisateurs eux-mêmes rejoint bien celles des praticiens, pour la mise à disposition d'instruments de travail, de prévision, d'analyse des décisions, qui soient performants. Il y a incontestablement des progrès à faire, et M. MOUSEL propose donc aux membres de la formation Environnement du CNIS d'intégrer ces questions à leurs sujets de préoccupation. Il souhaite que l'exposé qu'il vient de présenter soit ainsi l'occasion d'ouvrir un dialogue tout à fait nécessaire.

## **Débat**

M. COTTEN remercie M. MOUSEL. Il assure que les membres de la formation ont bien noté sa conclusion, et qu'ils s'efforceront d'en tenir compte dans leurs propositions d'avis. Il rappelle cependant que celles-ci se tenant dans le cadre d'un Conseil et non d'un organisme d'étude, elles n'ont lieu qu'une fois par an ; il revient aux services participant à la formation de prendre en considération les demandes émises lors de tels débats de concertation.

M. GARNIER souhaiterait relater trois expériences à l'appui de l'exposé de M. MOUSEL. La première concerne l'exercice mené sur les schémas de services collectifs de transport. M. GARNIER signale d'abord que le cahier des charges initial pour l'élaboration des schémas de services collectifs de transport ne prenait pas en compte l'effet de serre, et qu'il a donc fallu apporter des corrections nécessaires. Il rapporte également que les modélisations du ministère de l'équipement quant aux prévisions de trafic ne favorisaient pas les évaluations en matière d'effet de serre. Ces évaluations comme l'a dit M. MOUSEL devant pouvoir se développer d'une manière plus précise, M. GARNIER souhaite que le projet d'avis en tienne compte.

La deuxième expérience que M. GARNIER évoque est celle de la mise au point d'un réseau associatif de suivi de la cinquantaine de PDU en France. A cette occasion, il a été demandé l'intégration de l'effet de serre aux PDU, et à deux ou trois exceptions près cela n'a pas abouti au motif que les responsables des PDU ne savaient tout simplement pas comment faire. C'est une réalité que M. MOUSEL vient de confirmer.

La dernière expérience citée par M. GARNIER est récente. Vient d'avoir lieu en effet une réunion dans le cadre de la démarche d'utilité publique « troisième aéroport » sous les auspices de la CNDP (Commission nationale du débat public). Le débat sur les questions de pollution et l'effet de serre est resté frustrant car il n'y avait pas d'information concrète sur ce que représente le fonctionnement d'Orly et de Roissy réunis aujourd'hui, comment il peut évoluer, et ce que représenterait l'implantation d'un troisième aéroport. Pourquoi les systèmes disponibles ne permettent-ils pas de répondre à ces questions ? Peut-être aussi faudrait-il identifier les dysfonctionnements administratifs qui contraignent parfois la mobilisation des bases.

C'est pourquoi M. GARNIER pense qu'il conviendrait, lors de la préparation du projet d'avis, de faire explicitement référence aux difficultés rencontrées sur les schémas de service, les PDU, le troisième aéroport, et d'indiquer des pistes concrètes pour sortir de ces difficultés.

M. RENARD reprend le sujet de l'ingénierie statistique. Il a l'impression en effet que tous les éléments indispensables à ces inventaires et ces prévisions s'appuient sur une statistique qu'il qualifierait de dérivée. Il faut cependant faire une distinction précise entre la source primaire qui passe par une collecte d'informations auprès d'agents et d'opérateurs divers, et les calculs qui permettent de définir les montants de gaz émis. A fortiori, lorsqu'on s'engage dans la voie des prévisions, on est nettement en dehors du champ de compétence du CNIS. Il est inconcevable en effet d'obliger des opérateurs à déclarer des prévisions.

Sur la même question de l'ingénierie statistique, M. RENARD évoque la collaboration citée par M. MOUSEL avec le CITEPA, et la proximité des problèmes avec ceux de l'énergie en général. Sur cette question, la nomenclature sectorielle qui paraît à privilégier est la nomenclature des consommations d'énergie, mise en œuvre à la DGEMP (Direction générale de l'énergie et des matières premières). Cette nomenclature est plus fortement corrélée avec la problématique de l'effet de serre, qu'une nomenclature générale économique.

Concernant la place du CITEPA, il apparaît à M. RENARD que l'on se trouve confronté à un problème comparable à celui rencontré en matière de statistiques sur les consommations d'énergie, et qui avait conduit à déposséder le CEREN (Centre d'études et de recherches économiques sur l'énergie) d'un certain nombre de ses actions. Il convient de positionner clairement les recensements effectués par de tels organismes par rapport au système statistique public. Tant que le CITEPA réalise des travaux de statistique « dérivée », il n'y a pas de problème, mais s'il est collecteur, il faut reconsidérer la question.

Le dernier point que souhaitait soulever M. RENARD sur les problématiques de statistique, fait suite à l'évocation par M. MOUSEL des modèles qui vont endogénéiser un certain nombre d'aspects. Pour les statisticiens, une question de plus en plus importante se pose : que voudront dire demain des corrections dites « de variation saisonnière », ou corrections « d'effets de climat » ? Que cela signifie-t-il précisément en macro-économie ?

M. MOUSEL se dit vivement intéressé par cette question, à laquelle cependant il ne saurait apporter de réponse. Il ajoute que les scientifiques ont de plus en plus tendance à parler non pas de changements climatiques mais de variabilité climatique. Cela revient à s'interroger sur la norme du point de vue de la variabilité climatique, et par conséquent sur la façon d'apporter des corrections. C'est un sujet qui mériterait réflexion, et ne peut pas être traité indépendamment de la compréhension qu'on a de la variabilité.

Par ailleurs, M. MOUSEL ne pense pas qu'on se trouve dans un système de statistique dérivée. Il y a bien collecte. A ce sujet, il est probable que l'on s'achemine, notamment pour les entreprises fortement consommatrices d'énergie, vers des systèmes dans lesquels il y aura des obligations qui seront propres à des branches et des sous-branches, voire à des entreprises elles-mêmes. On va donc avoir besoin d'une connaissance fine qui soit cohérente avec l'ensemble, et pas simplement du point de vue énergétique.

Pour une entreprise donnée, seront considérés le CO<sub>2</sub> direct, le CO<sub>2</sub> indirect, le CO<sub>2</sub> « implicite » dû à la consommation d'électricité. Dans les comparaisons internationales, cela est relativement facile à traiter du fait des disparités des contenus. Mais au niveau fin cela reste complexe, car il faut tenir compte des heures de consommation, des moments où les centrales d'appui tournent et de ceux où elles sont arrêtées, etc.

Il est évident que l'on n'évitera pas un dispositif relevant probablement en partie de l'autosurveillance ; mais il n'y a pas d'autosurveillance sans système de contrôle de la qualité de l'autosurveillance. L'avantage dans un cas comme le CO<sub>2</sub> énergie et quelques autres, est la corrélation possible entre les observations dites directes au niveau des extrants et la connaissance qu'on a des intrants. Cela permet de faire des balances pour vérifier.

C'est pourquoi il est nécessaire d'assurer une communication très forte entre le CITEPA et des organismes comme l'Observatoire de l'énergie. Celui-ci vient de publier des informations sur la consommation énergétique 2000, ainsi que sur les émissions de CO<sub>2</sub> liées à l'énergie. Pour mettre au point ces informations, le CITEPA et l'Observatoire de l'énergie dialoguent en permanence, la MIES s'assurant de l'existence de ce dialogue.

Cette collaboration est d'autant plus importante qu'elle a abouti à des informations très intéressantes sur les évolutions du CO<sub>2</sub> énergie au cours de l'année 2000. Il s'avère que la consommation de carburant et les émissions de CO<sub>2</sub> qui lui sont liées ont fléchi au cours de l'année 2000, année marquée par une augmentation de 20 % du prix de l'énergie. Cela est évidemment très intéressant à analyser, et n'est pas un « effet de laboratoire » que l'on va laisser passer sans le regarder de plus près.

Il y a donc bien dialogue, et non un travail en parallèle avec quelques raccordements de temps à autre. Le dialogue fonctionne, et il est de la responsabilité de la MIES de faire en sorte qu'il fonctionne, d'autant plus qu'il relève aussi de coordination interministérielle puisque le CITEPA est en contrat avec le ministère de l'environnement, et que le ministère de l'industrie fournit des données statistiques.

M. GILLET ajoute que la nomenclature de l'Observatoire de l'énergie et la nomenclature utilisée pour la fourniture de l'information à l'UNFCCC (United Nations Framework Convention on Climate Change) ne sont pas identiques mais sont proches. Il subsiste encore quelques difficultés pour passer de l'une à l'autre. L'Observatoire de l'énergie suit la nomenclature d'EUROSTAT, celle de l'UNFCCC en étant inspirée avec quelques spécificités. Le problème est réel, mais n'est pas fondamental, et les interlocuteurs y travaillent.

M. COTTEN conclut le débat en proposant de communiquer à M. MOUSEL le projet d'avis rendu par la formation à la suite de son intervention et tenant compte de ses recommandations.

#### **IV - Examen des avant-projets de programmes statistiques 2002**

##### **Exposé pour l'IFEN (M. NANOT) :**

M. NANOT propose de souligner uniquement les points saillants des avant-projets, le détail étant donné dans le document préparé par le secrétariat du CNIS (n° 154/D130 du 27 avril 2002).

Pour ce qui concerne le programme 2002 de l'IFEN, M. NANOT signale d'abord le rapport sur l'état de l'environnement, actuellement en cours de préparation. Sa parution est prévue pour février 2002, sachant que l'IFEN travaille en même temps à un projet de base de diffusion sur internet à l'occasion de la réalisation du rapport, dont la publication sur le site aura lieu peu après.

Un deuxième projet de l'IFEN qui va s'engager dans peu de temps pour aboutir en 2002 est relatif aux à un état de l'environnement par région sous la forme de Cahiers publiés progressivement d'ici 2004. En 1996 un document avait déjà été conçu sur l'ensemble des régions. Pour cette nouvelle édition, les régions vont être traitées par petits ensembles, les uns après les autres. Dès cet automne, deux régions seront considérées pour la réalisation d'un « pilote », après quoi la suite sera assurée en association avec les DIREN et les acteurs régionaux. Cette formule permet davantage de concertation au niveau régional. Elle utilisera les données de la base Eider, et reprendra les travaux menés dans le cadre des contrats de plan, les schémas collectifs et les profils environnementaux en région.

Du côté des comptes de l'environnement, un travail de mise à jour est assuré en continu, tandis que se poursuit la rénovation des comptes visant à garantir les méthodes mises au point il y a cinq ans. Il convient de vérifier la pertinence des indicateurs par rapport aux objectifs considérés. La prochaine

réunion de la commission des comptes de l'environnement, prévue en janvier 2002, portera sur les thèmes de la forêt et de l'emploi.

En matière de déchets, le règlement communautaire n'a pas encore abouti. Il a été examiné par le Parlement européen qui en a demandé des compléments. Un travail important avait été mené pour que la demande aux Etats membres soit contenue à des limites raisonnables, mais le Parlement tient à élargir le champ de l'information. Cela devra donc à nouveau faire l'objet de discussions lors de nouvelles réunions. Les révisions de la liste des déchets dangereux seront également intégrées.

En 1996, un document avait été consacré à l'agriculture et l'environnement ; en 2000, un autre avait porté sur le tourisme et l'environnement. L'an prochain, une nouvelle édition est prévue sur l'industrie, l'énergie et l'environnement.

Un volet interne à l'IFEN est également inscrit à son avant-projet de programme 2002, concernant la structuration et l'organisation des données. L'accent est mis sur la mise en place ou l'enrichissement de bases de données, relativement au littoral, aux eaux continentales, à l'air, aux zones humides et aux sols.

M. NANOT évoque enfin le projet de création, dans le cadre du contrat d'objectifs de l'IFEN, d'un comité de coordination des statistiques de l'environnement. Il s'agirait d'une structure interne au ministère de l'environnement permettant une meilleure concertation sur les objectifs en matière d'enquêtes, d'études ou d'utilisations de fichiers existant déjà. Cela facilitera la coordination de l'IFEN, établissement public sis à Orléans, avec les services du ministère.

#### **Débat :**

M. COTTEN salue en particulier le travail de mise en ordre des bases de données de l'IFEN, rassurant pour l'utilisateur. La structuration des données est une affaire interne à l'organisme, mais c'est une des conditions de l'accessibilité et de la diffusion. Il fait part de son intérêt en particulier pour la norme de catalogage Gelos (Global environmental information locator services), signalée dans le programme.

M. JACQUES-LE SEIGNEUR précise que c'est là la première orientation stratégique introduite dans le projet de contrat d'objectifs soumis à la ministre<sup>2</sup>. Cela ne signifie pas que l'administration des données n'était pas ou était mal faite auparavant. Mais l'IFEN s'apprête à passer à la vitesse supérieure, et doit donc systématiser des procédures de qualité, et « bancariser » davantage, c'est-à-dire patrimonialiser les données. En tout état de cause, l'IFEN souhaite que l'approche soit la même quel que soit le domaine, plutôt que de multiplier les approches par thème ou par agent. C'est en amont du cycle un des objectifs essentiels pour les deux ou trois années qui viennent, l'aval dont il sera reparlé ultérieurement au cours de la réunion étant la diffusion.

M. JACQUES-LE SEIGNEUR ajoute que la deuxième orientation concerne le comité de coordination statistique. Il remercie M. PUIG de lui avoir communiqué des éléments d'information sur ce qui se fait à ce sujet dans d'autres ministères, et dont l'IFEN s'est largement inspiré pour faire sa proposition. Il précise que ce projet regroupe deux démarches. La première intéresse directement le CNIS, puisqu'il s'agit de statistique.

Parallèlement, la deuxième se préoccupe des données environnementales dans un sens plus général, pour lesquelles l'IFEN suggère de mettre en place un comité de suivi de l'information, davantage orienté sur le thème des indicateurs d'une part, et des observatoires d'autre part. Les indicateurs et les observatoires en effet se multiplient, et on a de plus en plus de difficultés à les distinguer et à les rendre non seulement pertinents mais aussi cohérents entre eux. Certains voudraient labelliser, d'autres pas. Il est donc important qu'il y ait une coordination, à défaut d'une labellisation à venir. Ces deux structures sont importantes, et font partie de cette démarche de réflexion sur une rationalisation ou d'une systématisation de l'ensemble du dispositif.

M. GARNIER pense que les observatoires de l'énergie, qui se mettent en place ici et là, en même temps que les observatoires des PDU par exemple prêtent effectivement à confusion sur le terrain. Sur des domaines qui sont ainsi très fortement articulés, la situation est peu claire. M. GARNIER a le sentiment que s'il n'est pas absolument nécessaire d'avoir les mêmes données au même degré à tous les

---

<sup>2</sup> Signé le 18 juin 2001.

endroits, un cadre minimum est cependant indispensable, avec ensuite un éventail adaptable pour une déclinaison au niveau local des spécificités.

M. GARNIER exprime son inquiétude par rapport à la vacance durable de certains postes qu'il constate au sein de l'IFEN, et lui semble préjudiciable au développement. Il s'interroge sur les moyens effectivement disponibles à l'IFEN pour assurer la mise en place des différents projets inscrits à son programme. Les ambitions et la réalité sont-elles cohérentes ? Qu'en est-il notamment des différentes banques de données thématiques ?

M. JACQUES-LE SEIGNEUR répond que, s'agissant en général des données recueillies, organisées et traitées à l'Ifen, un effort doit être fait dans leur mise à disposition . C'est pourquoi un des grands chantiers de l'institut dans les mois qui viennent sera la mise au point, pour la première fois en France, d'une base de diffusion des données essentielles pour tous les grands domaines de l'environnement, accessible sur internet et actualisée. Par ailleurs, pour certains domaines, les données manquent . L'Ifen a donc mis au point et administré, avec le SCEES, des enquêtes statistiques ad hoc afin de combler les lacunes notamment dans les domaines de l'eau et des déchets dont les résultats sont tout-à-fait probants

M. JACQUES-LE SEIGNEUR ajoute que lorsqu'il évoquait la perspective de rationaliser et coordonner les observatoires et les indicateurs, il ne s'agissait pas pour l'IFEN de constituer lui-même l'observatoire de l'énergie ou l'observatoire des transports par exemple. Cela n'est pas souhaitable. Ce que l'IFEN cherche à faire, c'est faciliter, ou plutôt accompagner la réflexion méthodologique, pour que les observatoires qui se mettent en place ou les indicateurs qui sont adoptés le soient sur les mêmes règles et avec les mêmes paramètres. A ce titre, M. JACQUES-LE SEIGNEUR précise qu'une mission de l'inspection générale est actuellement menée sur les observatoires, qui rendra ses conclusions en juillet. Elle se propose précisément de définir une série de paramètres et de méthodologies pour la mise au point des observatoires.

Concernant les moyens de l'IFEN pour réaliser son programme, M. JACQUES-LE SEIGNEUR se veut rassurant. Dans le contrat d'objectifs comme dans les demandes budgétaires pour l'année 2002, l'idée est de consolider l'existant. Même s'il apparaît intéressant de pouvoir couvrir le champ des transports ou celui des risques naturels par exemple, il existe néanmoins d'autres priorités, l'urgence étant de consolider. M. JACQUES-LE SEIGNEUR se dit donc résolument moins inquiet que M. GARNIER quant aux vacances de postes à l'IFEN. Celles-ci en effet appartiennent au passé, et les postes 2002 devraient permettre de consolider de façon substantielle l'édifice.

M. GARNIER précise qu'il existe effectivement toute une série de procédures, faisant appel à des données relevant de secteurs très différents, qu'il convient de croiser, et il est vrai qu'un accompagnement est nécessaire dans la construction de ces démarches novatrices et transversales. La volonté exprimée par M. JACQUES-LE SEIGNEUR va donc bien dans ce sens.

M. RENARD approuve les intentions de consolider et de rechercher la cohérence, qui paraissent tout à fait importantes. Cependant, sachant que sont annoncés un certain nombre de documents tels que le « pacte environnemental de l'industrie et de l'énergie », M. RENARD s'interroge sur la réalisation de ses demandes anciennes pour des exploitations croisées en fonction des codes des installations classées. Il lui semble que l'on ne fera pas d'avancées en matière d'évaluation économique si l'on n'accomplit pas ce travail.

S'agissant des indicateurs, M. RENARD attire l'attention quant à la perspective de transposer par ordonnance une directive sur l'accessibilité aux données environnementales. Cela soulève un certain nombre de questions par rapport à des données d'origine statistique et non administratives. Par ailleurs, dans le cadre de la loi sur les nouvelles régulations économiques, un projet de décret est en préparation sur ces indicateurs. Seules les entreprises cotées seront touchées, mais cela est quand même très précurseur. M. RENARD est donc surpris que l'on n'y fasse pas allusion, alors que tout le travail statistique en sera conditionné.

M. COTTEN confirme que la formation avait consacré un certain temps au sujet de la nomenclature des installations classées, et qu'il serait effectivement intéressant de savoir s'il y a des difficultés méthodologiques.

M. BEAUCHAUD rappelle que la nomenclature des installations classées vise à l'identification des installations polluantes, mais n'a pas de vocation statistique. Cela dit, des exercices sont actuellement menés au niveau européen sur l'inventaire des émissions polluantes. A ce niveau en effet, le problème

est le même ; la directive IPPC, qui traite des problèmes des installations industrielles, a en annexe une liste d'activités qui ne relève pas d'une notion statistique. Elle ne considère que la notion de pollution, et vise à une réglementation sur les installations les plus polluantes plutôt qu'à une statistique. C'est pourquoi EUROSTAT et l'Agence européenne tentent de constituer une nomenclature, dans le cadre de travaux auxquels l'IFEN doit participer, dite NOSE (Nomenclature for Sources of Emissions) et qui regrouperait les activités et les codes européens.

M. RENARD précise qu'il ne demande pas une fusion des types de nomenclatures, mais au contraire un développement des travaux sur le croisement pertinent entre ces nomenclatures, afin de progresser dans les évaluations économiques.

M. NANOT est convaincu qu'il faut maintenir la nomenclature des activités polluantes. La question est plutôt d'avoir un système où, en utilisant le repérage habituel par l'intermédiaire du numéro Siret et de l'activité économique, on puisse faire le croisement entre l'enregistrement comme polluant de tel établissement (parce qu'il traite des déchets, par exemple) et sa classification économique comme une industrie (parce que c'est un traitement interne et que son activité principale est autre chose). Cela permettrait de rapprocher par la suite les données environnementales et les données économiques qui structurent l'ensemble du système.

M. GARNIER demande ce qu'il en est de la nomenclature des douanes TGAP par rapport à tout cela ? Peut-on réfléchir à croiser « installations ICPE » (installations classées pour la protection de l'environnement), TGAP, nomenclature des activités, etc. ?

M. NANOT rappelle qu'il n'y a pas de nomenclature TGAP proprement dite. Les douanes ont habituellement recours au numéro Siret. Un appariement est normalement possible à partir de cet identifiant pour repérer l'activité économique.

M. COTTEN évoque le projet COPERNIC concernant le domaine fiscal. L'objectif est d'établir un compte fiscal unique, par personne et par entreprise : actuellement la plupart des impôts et taxes sont suivis séparément tant par les services d'assiette que des services de recouvrement.

M. RENARD objecte que le fichier de la taxe professionnelle n'est pas accessible.

M. COTTEN fait savoir que l'état 1259 ter permet aux mairies d'obtenir une décomposition de la taxe professionnelle. Les services fiscaux peuvent communiquer l'état des bases avec les variations annuelles pour la compréhension des évolutions, sachant que les salaires représentent 35 % de la base de la taxe professionnelle.

M. GRANDJEAN ajoute que les difficultés d'accès aux fichiers de la taxe professionnelle sont résolues. L'INSEE en effet a pratiqué des expériences en région à partir des fichiers départementaux globaux. Cependant, ces sources ne sont pas sans problèmes, et leur traitement est difficile pour en faire de la bonne statistique. Quoi qu'il en soit, ce travail n'est pas prioritaire pour l'INSEE.

#### **Exposé pour l'ADEME (M. BERGEY) :**

M. BERGEY présente une synthèse de l'avant-projet de programme statistique 2002 de l'ADEME.

Il annonce en premier lieu le recrutement d'une personne à l'Observatoire des déchets.

La déclaration en préfecture pour agrément des entreprises réalisant des transports de déchets donnera lieu à la création d'une base. Ce travail sera réalisé en collaboration avec les préfectures dans le cadre du réseau ADER. L'enquête ITOM intégrait des données de flux mais cet aspect a été abandonné. Le thème est repris dans le cadre de la constitution de la base. Le mode de transport n'est cependant pas appréhendé.

Le deuxième projet de l'ADEME est la mise au point d'un indice annuel du coût des déchets municipaux. Sa préparation sera engagée dès 2001.

M. BERGEY ajoute que l'ADEME ne prévoit pas de nouvelle enquête sur les déchets en 2002. En effet, l'enquête ITOM est passée à un rythme bisannuel, suffisant compte tenu de la faible évolution d'une année sur l'autre des déchets ménagers.

En revanche, l'enquête sur le fonctionnement des déchetteries réalisée en 1997 sera renouvelée en 2002. Cette nouvelle édition de l'enquête s'efforcera de prendre en compte notamment la perspective de l'accueil de déchets électriques et électroniques, qui pourrait représenter un problème à l'avenir.

L'ADEME prévoit par ailleurs une refonte du Système d'information sur les déchets en région (SDIR). Enfin, M. BERGEY signale un développement de la base de données sur la qualité de l'air (BDQA).

### **Avant-projets examinés par d'autres formations du CNIS :**

M. REY signale la réalisation par le SCEES de l'enquête sur les pratiques culturelles et de l'enquête sur les bâtiments d'élevage. Ces deux enquêtes s'inscrivent dans le cadre de l'évaluation de la directive « nitrates ». Est également programmée une enquête sur les vergers, dont il faut noter qu'elle appréhendera moins que prévu initialement les produits phytosanitaires.

M. GARNIER souhaite qu'on s'attache à bien caractériser l'agriculture biologique.

M. REY évoque ensuite les travaux de rénovation par l'INSEE du recensement de la population, dans le cadre desquels on portera attention à l'assainissement des logements.

M. NANOT insiste pour la prise en compte par le RRP de l'évacuation des eaux usées. Le maintien de la question a fait l'objet d'une demande formelle par lettre Ifen-Direction de l'eau à l'INSEE.

Mme MOYNE évoque les travaux en cours au SESSI sur les dépenses d'investissement. Ces travaux s'intéressent en particulier à l'air ainsi qu'au climat.

M. RENARD demande ce qu'il en est de la récupération.

Mme MOYNE répond que le secteur est bien enquêté par le SESSI, mais qu'il n'y a pas d'étude approfondie. Les dépenses d'énergie renouvelable notamment sont concernées.

M. GARNIER s'interroge sur la pertinence du seuil de 100 salariés : ne faut-il pas envisager son évolution ?

Mme MOYNE considère qu'il convient d'évaluer cette question au regard de la charge du questionnement.

M. BEAUCHAUD fait part du problème d'accès au fichier national des installations classées soumis à autorisation. Ce fichier regroupe environ 63 000 installations classées, tandis que 500 000 sont concernées par la déclaration. Ce dernier fichier n'est pas disponible.

M. COTTEN et M. GARNIER regrettent qu'aucun représentant de la DGUHC ne soit présent pour évoquer le projet d'*Atlas de l'urbanisme*.

### **Examen des projets d'enquêtes pour avis d'opportunité**

#### **- Enquête sur les collectivités locales et l'environnement - volet eau et assainissement :**

Mme REBEIX reprend pour les participants à la formation les éléments d'information contenus dans la fiche descriptive de l'enquête incluse dans l'avant-projet de programme (*voir cette fiche*).

Elle ajoute que des facteurs explicatifs au prix de l'eau sont recherchés en relation avec les investissements et la qualité de l'eau. L'IFEN assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération, le SCEES assurant la maîtrise d'œuvre. L'étude s'efforcera en particulier de cerner l'assistance apportée à l'assainissement individuel, ainsi que le contrôle sachant qu'il existe peu de communes où ce contrôle est assuré.

M. REY répète que l'ensemble du réseau de la statistique agricole est associé à ce projet, puisque la collecte sera réalisée par les services enquêteurs des directions départementales de l'agriculture et de la forêt.

M. GARNIER insiste pour que soit posée la question sur l'assainissement individuel.

Mme REBEIX confirme que cela est prévu.

M. RENARD a une interrogation d'ordre juridique sur le fond de l'enquête, quant à l'interprétation du champ de la loi de 1951. Les collectivités locales sont-elles réellement dans le champ de la loi ? La notion d'enquête statistique et ses prérogatives s'appliquent en effet lorsqu'on va vers des opérateurs privés. Or, l'eau et l'assainissement sont par nature des responsabilités communales. Il s'agit donc plutôt d'une enquête administrative, à caractère interne, et non d'une enquête statistique. Cela a des implications en particulier quant au bénéfice du secret statistique.

Mme AMIEL précise que la question de l'appartenance des collectivités locales au champ de la loi de 1951 est effectivement en débat, mais non tranchée pour le moment.

M. COTTEN rappelle qu'on considère quatre personnes publiques : l'Etat, la commune, le département et la région. La loi de 1981 sur les collectivités territoriales fait mention de sources comptables qui pourraient être exploitées. .

M. NANOT fait savoir que l'expérience de l'enquête précédente a été difficile. Des problèmes ont été rencontrés notamment s'agissant des délégataires : l'enquête étant obligatoire auprès des communes, elle entraînait l'obligation envers les délégataires. Compte tenu de cet aspect particulier, M. NANOT demande quelle configuration du Comité du label peut examiner l'enquête : est-ce la configuration Collectivités territoriales ou la configuration Entreprises ?

M. COTTEN fait référence à un projet de loi sur la commande publique<sup>3</sup>.

M. RENARD s'abstient formellement sur la question. Il s'oppose à l'avis d'opportunité s'il prévoit explicitement une extension aux délégataires.

M. BERGEY rappelle que la collectivité peut demander elle-même toutes informations à son délégataire.

M. RENARD confirme son intérêt sur le fond du problème, mais souhaite que la question juridique soit éclaircie. Il se dit favorable sous réserve. Une expertise juridique reste à mener.

M. COTTEN déclare qu'un avis d'opportunité favorable est accordé à l'enquête, sous réserve d'éclaircissement des questions posées.

#### **- Enquête sur les collectivités locales et l'environnement - volet déchets :**

M. NANOT reprend pour les participants à la formation les éléments d'information contenus dans la fiche descriptive de l'enquête incluse dans l'avant-projet de programme (*voir cette fiche*).

Il ajoute que la dernière édition présente un bilan mitigé. Elle a apporté des résultats intéressants et inédits (cf. publication). Mais, faute de précédent, elle a développé des aspects qui s'avèrent peu exploitables, comme l'emploi au sein des communes, pour lequel l'échantillon n'est pas assez représentatif. Pour traiter des cas qui, en définitive, sont marginaux, le questionnaire a été inutilement alourdi.

L'IFEN souhaite garder le même échantillon, et simplifier l'enquête en utilisant les informations recueillies dans la précédente édition. En conséquence des enseignements tirés de l'expérience, l'IFEN envisage d'interroger davantage les groupements.

M. COTTEN recommande de tenir compte des évolutions liées à la loi Chevènement. La compétence en matière de déchets est dissociée entre collecte et traitement, même s'il existe une communauté de communes ou d'agglomération

M. BERGEY fait part de problèmes liés au financement du service dans la loi Chevènement. Une seule collectivité perçoit le service. Cela entraîne des conflits entre communes. Il s'agit de services rendus à la population, en proportion de laquelle est attribuée la dotation globale de fonctionnement (DGF). C'est pourquoi les éléments de coût recueillis, non structurés, sont douteux. Les rapports annuels sont intercommunaux et non communaux. Par ailleurs, se pose la question des décharges brutes sauvages : y en a-t-il encore, sont-elles fermées ou non ?

M. COTTEN déclare qu'un avis d'opportunité favorable est accordé à l'enquête.

## **V - Thèmes particuliers**

### **- Le dispositif statistique pour la gestion de l'eau :**

S'agissant principalement du volet « eau et assainissement » de l'enquête sur les collectivités locales et l'environnement, Mme REBEIX fait savoir que l'efficacité du dispositif se heurte à un certain nombre d'obstacles. Elle énumère les difficultés rencontrées : les questionnaires sont très lourds, les interlocuteurs sont multiples, le recours aux sources administratives – sources comptables notamment – est complexe et peu satisfaisant.

M. NANOT ajoute que les UDI (unités de distribution) suivies par la DGS ne correspondent pas au découpage communal ; il n'est donc pas facile de caractériser la qualité de l'eau par commune, d'autant

---

<sup>3</sup> La loi "MURCEF" en cours de vote.

plus que, du fait d'une grève, un tiers seulement des DDASS ont validé les résultats comme il leur était demandé. Le recueil de données sur les statistiques d'épuration est également peu aisé.

M. GARNIER demande quelles sont les sources d'obstacles ? Sont-elles d'ordre juridique ou administratif .

M. COTTEN recommande de s'appuyer sur le projet de loi sur la commande publique. (loi MURCEF).

M. GARNIER évoque le projet de loi sur l'eau, qui pourrait être l'occasion de constituer un fichier des statistiques d'épuration de niveau national. Il y a la loi et il y a le décret. Il est impératif de se donner les moyens de centraliser ces données. Un tel inventaire pourrait être confié aux agences de bassin.

M. JACQUES-LE SEIGNEUR évoque la bonne qualité de la collaboration entre l'IFEN et le SCEES sur la question,. Il pense que ces travaux ont un effet secondaire à leur principal objectif, incitant de fait à une réflexion large sur les statistiques de l'eau. Il souhaiterait mener, dans la mesure du possible, une approche similaire de la gestion de la nature par les collectivités territoriales à partir d'enquêtes statistiques.

### **- La diffusion des données sur l'environnement à l'aide des nouvelles technologies**

#### **Exposé (M. JACQUES-LE SEIGNEUR) :**

Le 25 août 1997, M. JOSPIN à l'université d'été de la communication à Hourtin, déclarait que la société de l'information constituait un enjeu économique, mais aussi social, culturel et politique. La mise en réseau des services publics représente un enjeu démocratique et les données publiques essentielles doivent désormais pouvoir être accessibles par tous, gratuitement, sur internet.

Cette orientation avait déjà été exprimée au niveau international et relativement aux données environnementales, à l'occasion du Sommet de la terre à Rio ou par la Commission du développement durable de l'ONU, ainsi que par la Convention d'Aarhus signée par la Communauté le 25 juin 1998, sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement. Un projet de directive européenne traduit de façon plus précise la convention d'Aarhus et cette volonté d'accès du plus grand nombre à l'information environnementale.

Une ordonnance a été prise par le gouvernement fin avril, introduisant clairement le droit à l'information en matière d'environnement, évoquant « la liberté d'accès à l'information sur l'environnement détenue par les autorités publiques ayant des responsabilités en matière d'environnement ».

On dispose donc aujourd'hui d'un cadre juridique à la diffusion de l'information environnementale, qui doit conduire les acteurs concernés à répondre, progressivement, aux questions posées par le public. C'est cette même exigence qui conduit à la publication de rapports environnementaux et d'indicateurs. L'IFEN a ainsi plus que jamais un rôle à jouer pour permettre aux pouvoirs publics d'assumer ce devoir d'information, ce qui lui demandera beaucoup d'énergie et de conviction pour assumer cette responsabilité.

L'IFEN considère qu'il y a complémentarité entre supports papier et électronique. Les NTIC (nouvelles technologies de l'information et de la communication) ne vont pas détrôner la production livresque, parce que ces deux supports ne relèvent pas de la même dynamique. Ainsi, lorsqu'on publie sur document écrit, un « quatre pages » ou un rapport sur l'état de l'environnement, on le propose au public en allant vers lui. En revanche, lorsqu'on publie ces informations sur un site internet, il revient au public de venir les y chercher. Si personne ne va consulter le site, cela ne sert à rien. C'est pourquoi, si les NTIC sont incontestablement un progrès, elles ne sauraient suffire, et il faut bien avoir cette dualité d'approche lorsqu'on veut, et lorsque l'on doit, diffuser de l'information d'ordre environnementale ou de toute autre nature.

Mais force est de reconnaître que les NTIC ont une efficacité et des qualités que n'ont pas les éditions écrites. On peut citer par exemple la proximité des institutions : lorsque l'on consulte le site de l'Agence européenne de l'environnement, on la sent près de chez soi parce qu'on a en direct tout ce qu'elle produit. Par ailleurs, les données sont non seulement accessibles mais de surcroît gratuites, ce qui permet une plus grande transparence des décisions et donc des institutions elles-mêmes . Les NTIC permettent en outre grâce aux forums de développer le débat public. Enfin, elles permettent de réaliser des recherches combinatoires et lointaines, ce qui n'est pas la moindre de leurs qualités

Les exigences signifiées par le premier ministre s'étaient en particulier traduites en janvier 1998 par le Programme d'action gouvernemental pour la société de l'information (PAGSI), ainsi que par le rapport Mandelkern au Commissariat général du plan. Des appels à projets spécifiques, plutôt techniques et financiers, ont suivi. Le ministère de l'environnement notamment a essayé de promouvoir différents projets de connexion, d'outils pédagogiques, de téléservices avec différents opérateurs dans le cadre de l'aménagement du territoire.

Cela fait donc au moins quatre ans que la situation progresse, mais l'état des lieux est très contrasté. Aujourd'hui les NTIC représentent une offre pléthorique : il y a des milliers de sites, alors que dans le même temps la consommation ou l'usage de l'outil internet ne décolle pas aussi vite que prévu. En 1998, le SIG (Service d'information du gouvernement) faisait ainsi savoir que seulement 2 % des Français avaient accès à la toile depuis leur domicile, et 3 % depuis leur bureau, ce qui est très peu. La même année, seulement 24 % des ordinateurs qui étaient vendus au grand public étaient équipés d'un modem. Or, si on n'a pas de modem, on n'a pas d'accès à internet. Cela signifie que les trois quarts des ordinateurs vendus en 1998 n'étaient pas destinés à cette recherche de l'information sur la toile.

Il est donc clair que les NTIC sont utiles mais qu'elles restent à développer. et que cela prend plus de temps qu'on le pensait il y a cinq ans. Cela conduit à dire qu'il ne faut donc pas oublier de nourrir d'autres vecteurs d'information, plus traditionnels mais qui ont fait leurs preuves.

Ce constat un peu pessimiste sur le rôle des NTIC et leur développement relativement lent – au moins dans le secteur de l'environnement car cela est sans doute moins vrai dans le secteur industriel – ne doit pas pour autant laisser les yeux rivés sur les moyens de communication ou d'information traditionnels. L'ère du minitel est bien passée, et il faut que l'IFEN en tant qu'établissement public prenne de l'avance dans ce domaine. Il revient bien aux pouvoirs publics de donner un signal clair quant à l'utilisation de ces outils du futur.

Cela est d'autant plus vrai que d'après son décret de création en 1991, l'IFEN élabore mais aussi diffuse l'information statistique et scientifique. Or, le bilan établi après dix ans révèle que l'IFEN est très performant sur la partie amont du cycle ; on sait collecter, traiter, analyser dans tous les domaines de l'environnement ou presque. En revanche, sur la partie aval, les résultats sont moins satisfaisants. Les moyens de diffusion restent limités parce que la collection classique est assez lourde et insuffisante. C'est de ce constant qu'est né, il y a maintenant six mois, le projet de base de diffusion des données essentielles.

Tout est dans son appellation : il s'agit d'une base favorisant l'accessibilité aux informations de l'ensemble des publics, puisque cela sera sur le site de l'IFEN ; ce ne sont pas toutes les données, puisqu'on parle des données essentielles. L'IFEN produit tous les quatre ans son rapport sur l'état de l'environnement en France, ouvrage riche mais lourd et peu pratique, et cependant document de référence. Cette publication présente l'inconvénient d'être en quelque sorte obsolète dès sa sortie, puisque les données qui y figurent ont été enregistrées six mois plus tôt voire davantage. C'est pourquoi est née l'idée d'accompagner le rapport contenant analyses et commentaires d'experts, de cette base de données essentielles. L'objectif est de faire en sorte que quelqu'un qui chercherait de l'information sur le transport par exemple, y compris deux ans après la sortie du rapport, ait à disposition d'une part le commentaire et l'analyse des experts dans le document écrit et, d'autre part, des données récemment actualisées dans la base.

Le profil des utilisateurs d'une telle base est vraisemblablement celui de non spécialistes, mais pas encore celui du « grand public ». Le grand public en effet n'est pas encore prêt ; il n'est manifestement pas encore demandeur. En revanche, on s'adresse à toute une série de publics intermédiaires ou « publics relais », qui n'étant pas spécialistes du sujet, ont néanmoins besoin de préparer un article par exemple : journalistes, militants associatifs, chercheurs, enseignants....

L'architecture de cette base de données est arrêtée, avec une articulation en trois ou quatre « boîtes ». Le premier niveau est celui du thème générique : l'air, l'eau, les déchets, etc. Le second niveau est celui du sujet. Un sujet du thème « air » par exemple concerne les gaz à effet de serre. Le sujet lui-même est divisé en rubriques, qui sont toujours les mêmes : les généralités, les données, etc. Pour certains sujets, on donnera une déclinaison régionale voire territoriale, selon la disponibilité de l'information.

Différents accès à la base sont donc possibles par le sujet, par le thème, par une rubrique ou même par une région ou un territoire lorsque ces données seront introduites. C'est donc typiquement une base de

données avec ses facilités d'accès et de combinaisons possibles, difficilement imaginable avec un rapport sur papier.

La mise en place d'une telle base de données à l'IFEN présente ces multiples avantages mais cela induit que les données soient en permanence actualisées, vérifiées et validées, alors que ce travail était ponctuel à l'occasion de la publication quadriennale du rapport dans sa forme initiale. L'IFEN devra donc être particulièrement performant vis-à-vis de la donnée, d'où l'idée d'une structuration renforcée au sein de l'établissement.

La fréquence des vérifications sera organisée selon la nature de l'information – air, eau, déchets... Les responsabilités seront réparties entre trois acteurs : d'abord l'auteur, un thématique qui a la compétence sur un sujet donné et a suivi l'élaboration du chapitre correspondant ; ensuite l'administrateur de la base, qui met en ordre les informations ; enfin le responsable éditorial, qui veille à l'ergonomie et à l'efficacité du produit. Les recommandations sont de ne pas mettre trop d'informations, et de se limiter à ce que l'on peut mettre à jour, d'actualiser en continu, de réexaminer régulièrement le champ de la base qui pourra s'étendre, d'opérer une révision annuelle totale, et d'analyser les statistiques d'accès.

Une des spécificités de l'environnement, outre la nature du thème, est que l'institution n'est pas une grande maison, mais une succession de petites maisons les unes à côté des autres. Cela est important à noter car l'utilisateur peut éprouver de ce fait des difficultés à identifier le bon interlocuteur. Cela est peut-être plus facile quand il s'adresse au ministère de l'agriculture ou à celui de l'équipement. La base de diffusion des données essentielles devrait en partie résoudre le problème de cet éclatement des multiples satellites de la maison environnement.

La base de diffusion des données essentielles devrait entrer en service d'ici avril 2002.

#### **Débat :**

M. COTTEN remercie M. JACQUES-LE SEIGNEUR. Par expérience, il évoque le site internet du ministère de l'économie et des finances - <http://www.finances.gouv.fr> : cf "accès personnalisés" jeunes, artisans, cadres etc... - qui a été amené à changer complètement ses premières pages pour en faire un site portail très ouvert sur l'extérieur. Il lui semble que, sous un angle technique, le principal problème est celui du moteur de recherche, et plus précisément celui de l'indexation. C'est même le seul vrai métier qu'ait créé la « net-économie » à son avis, car le maquettisme existait déjà, et les manipulations HTML ne présentent pas de difficultés particulières aux personnes qui ont déjà fait un peu d'informatique. L'indexation en revanche représente un coût important, sans doute la part la plus lourde du coût de réalisation d'un site.

En matière d'environnement, M COTTEN incite à considérer les sites américains ou canadiens. Dans le domaine des substances toxiques et de la santé en particulier, il a pu consulter des sites remarquables et de valeur universelle.

M. JACQUES-LE SEIGNEUR complète ses propos en précisant que le projet de l'IFEN a une vocation nationale, mais prévoit des liens avec le site de l'Agence européenne, ainsi qu'avec tous les sites qui, soit sectoriellement soit horizontalement, proposent une information. Jusqu'alors, il n'existait pas de site national ou de lieu en France où l'on pouvait trouver une telle information environnementale de base, vérifiée et actualisée.

M. GARNIER confirme que pour le monde associatif ce projet constitue un enjeu important. Mais cela est vrai aussi pour le monde universitaire, où les étudiants passent beaucoup de temps à rechercher des données pour préparer mémoires et rapports. Il est donc fondamental de capitaliser tout ce qui a paru dans les rapports successifs de l'environnement, d'articuler et de hiérarchiser toutes les productions de l'IFEN et de ses partenaires, et d'en permettre une recherche automatique.

M. COTTEN recommande cependant de tenir compte de la méfiance des Français à l'égard du gouvernement, quel qu'il soit. Cela représente un handicap certain en matière d'information du public, car l'information diffusée n'est pas systématiquement crue. En matière financière, il apparaît ainsi que les entreprises ne consultent pas beaucoup le site des "Finances" qui est pourtant riche et objectif ; en effet, les informations doivent en quelque sorte être « recyclées » ou avalisées par les Chambres de commerce avant d'être reconnues.

M. REY signale qu'il ne rencontre pas ce problème dans le domaine de la statistique agricole.

M. GARNIER ajoute que ce qui lui paraît intéressant est la problématisation des données. En effet, il pense qu'il convient de partir d'un certain nombre de questions. Il espère un dialogue sur cette construction.

M. JACQUES-LE SEIGNEUR rappelle que cet outil n'est pas unique. L'IFEN a publié par exemple il y a quelques temps l'*Agrégé statistique*, assorti d'un cédérom. La donnée dite verticale, par thème et sans commentaire, est un outil complémentaire qui ne remplace pas l'autre. Ils ont des rôles très différents.

Par ailleurs, M. JACQUES-LE SEIGNEUR rapporte qu'il a visité récemment l'Ecopole de Nantes, centre associatif géré par l'ensemble des collectivités locales pour promouvoir l'information dans le domaine de l'environnement. Ce centre a créé un site portail, et a des difficultés à déterminer la bonne information à y faire figurer. Le projet de l'IFEN représente donc pour cet organisme une sécurité considérable, offrant le recours possible à une base de données essentielles nationales. La base est gérée par l'IFEN, et les données régionales en sont issues, sans nécessité d'un « bricolage » quelconque à partir de sources éparses.

## **V - Avis de la formation**

Les participants discutent du projet d'avis qui sera soumis à l'assemblée plénière du CNIS.

Le président remercie les participants et lève la séance.

---

DOCUMENTS PREPARATOIRES OU DISTRIBUES EN SEANCE

---

**Documents préparatoires**

- Extrait du rapport du CNIS n°62 : Avis sur les programmes statistiques 2001 (point II)
- Avant-projets de programmes statistiques pour 2002 (point III)
- Base de diffusion web - IFEN Systèmes d'informations (support à l'intervention de M. JACQUES LE SEIGNEUR) (point IV)
- Liste de sites internet relatifs à l'environnement - Extrait de Alternatives économiques, n° 191, avril 2001 (point IV)



## AVIS D'OPPORTUNITE

---

Paris, le 29 juin 2001 n°222/D130

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête « Les collectivités locales et l'environnement - volet déchets »

---

*Programme* : 2004 ou 2005

*Emetteur* : Institut français de l'environnement (IFEN) et Service central des enquêtes et études statistiques du ministère de l'agriculture et de la pêche (SCEES)

Au cours de sa réunion du 31 mai 2001, la formation Environnement a examiné le projet d'enquête « Les collectivités locales et l'environnement - volet déchets ».

Cette enquête a pour objectif d'observer les situations locales en matière de gestion des déchets des ménages, pour en améliorer la connaissance et permettre la définition et le suivi de la politique au niveau central. Elle répond à une demande des ministères de l'environnement et de l'agriculture, ainsi que des acteurs locaux qui ont à se situer et participer au débat sur la politique à suivre. Elle fait suite à une enquête menée en 1998 sur le même thème.

Parmi les thèmes abordés, l'enquête évoque :

- l'organisation du service (répartition des fonctions entre communal et intercommunal, public et privé)
- les services rendus à la population (fréquence des collectes, collecte sélective, déchetteries),
- les quantités collectées, en mélange ou en collecte sélective,
- le mode de traitement des déchets,
- des éléments sur les coûts et le financement (TEOM, REOM, etc.)

L'enquête aura lieu en 2004 ou en 2005 auprès de 5000 communes ou groupements de communes gestionnaires de déchets municipaux. Dans certains cas, il pourra être nécessaire de s'adresser aux délégataires pour obtenir certains renseignements. La collecte sera réalisée par le SCEES, par entretien de trente minutes à une heure selon le degré d'implication des collectivités dans la gestion des déchets.

Le comité de pilotage est composé de l'IFEN, du SCEES, du ministère de l'environnement, de l'ADEME (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), et du groupement des DDAF (directions départementales de l'agriculture et de la forêt). Il sera élargi à l'AMF (association des maires de France) et à la DGCL (direction générale des collectivités locales).

Les résultats seront diffusés sous forme de quatre-pages pour les analyses synthétiques et de publications de tableaux détaillés. Un retour d'information vers l'unité enquêtée est prévu.

Le représentant du MEDEF émet une réserve de forme au motif que ce projet ne répond pas strictement aux critères de définition d'une enquête statistique, s'agissant d'enquêter des administrations territoriales. Il émet par ailleurs une réserve de fond sur l'interrogation des délégataires. C'est pourquoi la formation demande au service enquêteur de s'adresser à la commune ou au groupement de communes délégataires le cas échéant, à charge pour les délégataires d'obtenir l'information recherchée auprès des délégataires.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête, tenant compte des réserves exprimées ci-dessus.

Paris, le 29 juin 2001 n 223/D130

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête « Les collectivités locales et l'environnement - volet eau et assainissement »

---

*Programme* : 2003

*Emetteur* : Institut français de l'environnement (IFEN) et Service central des enquêtes et études statistiques du ministère de l'agriculture et de la pêche (SCEES)

Au cours de sa réunion du 31 mai 2001, la formation Environnement a examiné le projet d'enquête « Les collectivités locales et l'environnement - volet eau et assainissement ».

Cette enquête a pour objectif d'observer les situations locales en matière de gestion de l'eau et de l'assainissement, pour en améliorer la connaissance et permettre la définition et le suivi de la politique au niveau central. Elle répond à une demande des ministères de l'environnement et de l'agriculture, ainsi que des agences de l'eau, des consommateurs et des acteurs locaux qui ont à se situer et participer au débat sur la politique à suivre. Elle fait suite à une enquête menée en 1999 et 2000 sur le même thème.

Parmi les thèmes abordés, l'enquête évoque :

- l'organisation des services (répartition des fonctions entre communal et intercommunal, public et privé),
- les services rendus à la population (populations desservies, nature des services),
- le prix de l'eau,
- les équipements utilisés,
- les recettes, des éléments sur les coûts et le niveau des investissements.

L'enquête aura lieu en 2003 sur l'exercice 2001, auprès de 5000 communes ou groupements de communes gestionnaires de services d'eau ou d'assainissement. Dans certains cas, il pourra être nécessaire de s'adresser aux délégataires pour obtenir certains renseignements. La collecte sera réalisée par le SCEES, par entretien de une à deux heures selon le degré d'implication des collectivités dans la gestion des services.

Le comité de pilotage est composé de l'IFEN, du SCEES, du ministère de l'environnement, des agences de l'eau, de l'AMF (association des maires de France), de la FNCCR (fédération nationale des collectivités concédantes et régies), de la DGCCRF (direction générale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes), du FNDAE (fonds national de développement des adductions d'eau), de la DGS (direction générale de la santé, ministère de l'emploi et de la solidarité) et de la DGCL (direction générale des collectivités locales).

Les résultats seront diffusés sous forme de quatre-pages pour les analyses synthétiques et de publications de tableaux détaillés. Un retour d'information vers l'unité enquêtée est prévu.

Le représentant du MEDEF émet une réserve de forme au motif que ce projet ne répond pas strictement aux critères de définition d'une enquête statistique, s'agissant d'enquêter des administrations territoriales. Il émet par ailleurs une réserve de fond sur l'interrogation des délégataires. C'est pourquoi la formation demande au service enquêteur de s'adresser à la commune ou au groupement de communes délégataires le cas échéant, à charge pour les délégataires d'obtenir l'information recherchée auprès des délégataires.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête, tenant compte des réserves exprimées ci-dessus.